



SyNOFDES

*Syndicat National des Organismes
de Formation De l'Economie Sociale*

Communiqué

La fin programmée des Ateliers de Pédagogie Personnalisée

Quand en 1981 Monsieur André BOUTIN, alors Délégué Régional de la Formation Professionnelle, contacta divers organismes de formation pour mettre en place l'expérience des « Lieux Ressources » inventés au Canada il ne savait pas qu'il installait un futur réseau national de formation individualisée qui existe toujours aujourd'hui.

L'objectif était de constituer une première offre de proximité, s'adressant à des personnes jeunes ou adultes faisant une démarche volontaire de formation, centrée sur l'acquisition des connaissances de base générales et technologiques.

Ces « lieux ressources de formation » étaient fondés sur des principes pédagogiques clairement identifiés se distinguant des stages traditionnels. Il s'agissait en effet de formation non rémunérée, à temps partiel, basée sur une démarche volontaire faisant l'objet d'un contrat pédagogique qui prévoyait à la fois des temps de formation et d'auto formation. Il était question « d'apprendre » et « d'apprendre à apprendre »

Devenus en 1986 les APP – Ateliers de Pédagogie Personnalisée – ces lieux ressources correspondaient à un vrai besoin, s'adressant à des publics différenciés et avec des financements diversifiés.

Très vite, ils se sont constitués en réseau, à la demande de l'Etat qui a créé IOTA + pour l'animation et le suivi de ce dispositif.

Les APP ont été, et sont toujours, des lieux permanents d'innovation pédagogique et d'adaptation aux évolutions de l'environnement de la formation.

Centrés sur l'apprenant ils ont élaboré des outils pédagogiques ou expérimenté des méthodes nouvelles les mettant facilement dans le « pot commun » du réseau.

Ils ont su s'adapter aux technologies de l'information et de la communication. Ils ont, par exemple, mis en place le Certificat de Navigation Internet (CNI) dès que la commande leur en a été passée.

C'est donc un réseau original, tant dans ses principes pédagogiques que dans son montage financier qui, depuis 25 ans, couvre l'ensemble du territoire national, avec l'appui des partenaires locaux (élus, Missions Locales, ANPE, entreprises, organismes de formation...) répondant à de réels besoins de formation et avec une forte fréquentation de stagiaires jeunes et adultes tous issus des publics dits « prioritaires ».

Les APP vivent les derniers jours de leur existence ; dans le contexte actuel, le 31 décembre 2008, la plupart d'entre eux cesseront leur activité.

L'Etat a décidé de substituer à ce dispositif qui faisait l'objet de conventions annuelles, le lancement d'un appel d'offres dans le cadre du Code des Marchés Publics pour la mise en œuvre d'apprentissage des compétences CLES, selon la définition européenne.

Nous ne nous arrêterons pas sur la recherche des critères de cohérence qui sous-tendent cette décision mais quelques commentaires s'imposent.

- La formation est un marché nous dit-on ? Peut être, mais en même temps, l'Etat dispense les « écoles de la deuxième chance » de l'application des règles du marché et l'AFPA reste subventionnée parce, pour l'instant, il n'y a pas d'autre solution pour l'accomplissement de sa mission... Pourtant, le débat sur les Services Sociaux d'Intérêt Général SSIG n'est pas clos et jusqu'au 31 décembre 2009 il n'y avait pas matière à se précipiter pour propulser les APP dans la turbulence des marchés.
- La formation tout au long de la vie ? Justement, avec 460 APP représentant plus de 850 lieux de formation, accueillant plus de 200 000 stagiaires, les APP ne sont-ils pas pleinement contributifs de cette orientation politique ?
- Les APP, une rente de situation ?! Vraiment non ; beaucoup d'organismes supports, notamment associatifs ou du secteur public pourraient témoigner que le maintien d'APP dans certains territoires relève plutôt de l'acte militant...voire bénévole !...

Cet appel d'offres annoncé est attendu depuis plusieurs mois, dans chaque région puisqu'il est à l'initiative des DRTEFP.

On constate aujourd'hui une situation profondément hétérogène. En effet, certaines régions ont déjà lancé, et sont en train d'instruire, cet appel d'offres ; d'autres ne l'ont toujours pas publié, et s'acheminent donc vers une situation où il y aura une interruption de service aux usagers puisqu'on se retrouve matériellement, d'ici le 31 décembre, dans l'impossibilité de publier, d'instruire et de notifier un appel d'offres permettant une continuité de service.

Voudrait-on délibérément procéder à une rupture entre le dispositif APP et les futurs marchés que l'on ne s'y prendrait pas autrement....

N'oublions pas qu'à travers cet appel d'offres Compétences CLES, au-delà des APP, ce sont également, dans certaines régions, les Ateliers de Formation de Base et les dispositifs de « lutte contre l'illettrisme » qui disparaîtront au début de l'année 2009, faute de financement permettant de faire la jonction avec les futurs marchés.

Certaines régions, face à cette situation, ont procédé à des avenants dans le cadre de la formule actuelle permettant d'assurer une continuité de service. Là encore, on constate une profonde disparité puisque ce n'est pas le cas dans toutes les régions...

Le SyNOFDES souhaite formellement interpellier les services de l'Etat, aux niveaux national et régional, pour qu'une continuité de service soit, effectivement, assurée.

A minima, le respect des personnes en formation et des salariés qui les encadrent suppose que les structures employeur, porteuses des APP, soient en situation de leur apporter des informations fiables, précises et échancées.

Dans les nombreuses régions où la situation au 5 janvier 2009 n'a pas été clairement définie, il est indispensable qu'elle le soit très rapidement.

Les portes des APP resteront-elles fermées ou la continuité du service sera-t-elle assurée ? Il appartient à l'Etat et à ses services régionaux d'apporter la réponse.

Le 10 décembre 2008
Pour le Conseil d'Administration du SyNOFDES
Gérard Brédy, Président